

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2025_279

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2012-043
relative à la création de l'unité mixte de recherche U 1104

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Pierre MILPIED, étant appelé à d'autres fonctions, il mit fin à ses fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche U 1104 intitulée « Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML) ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 25 avril 2025.

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE
LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel